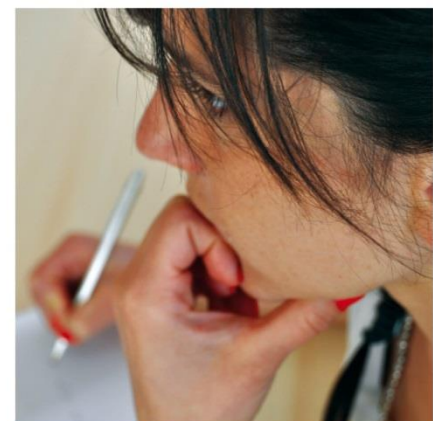
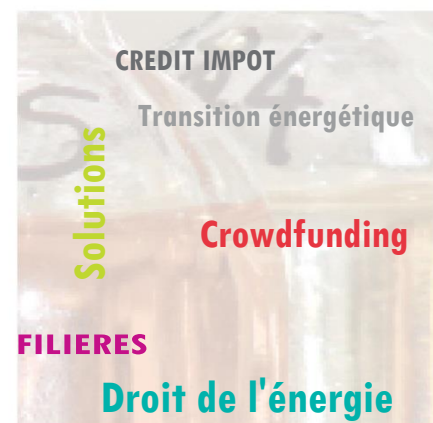


Les outils administratifs, financiers et juridiques de demain...



... pour un meilleur développement
des énergies renouvelables

Travaux réalisés par : **Antoine BERGEAUD** et **Raphaël CHIKLI**

Sous la direction du **Pr. Hubert DELZANGLES**

■ Synthèse

L'année 2015 aura apporté son lot de réformes en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR), notamment avec la Loi Macron, la Loi sur la Transition Energétique et dans une certaine mesure la COP 21. Cet engouement en faveur des EnR semble s'être accéléré ces derniers mois, démontrant à la fois l'urgence de mettre en place une politique cohérente et harmonisée au sein de l'Union Européenne en la matière, mais aussi le succès mitigé des outils précédemment mis en œuvre. On dénombre aujourd'hui six grandes familles d'énergies renouvelables que sont le solaire (solaire photovoltaïque, solaire thermique), l'hydroélectricité, l'éolien (terrestre, off-shore), la biomasse, la géothermie et l'énergie marémotrice. Toutefois, les énergies renouvelables souffrent d'un mal particulièrement politique : elles sont gracieusement mise en avant, louées et promues, sans que les résultats ne soient particulièrement probants à l'heure du bilan. Notre analyse porte sur les « outils » favorisant le développement des EnR, soit à la fois les filières EnR précitées, et les dispositifs administratifs, juridiques et financiers au soutien de cette politique de promotion des EnR. On observe que ces dimensions se croisent et que la réussite d'un outil tient également à la cohérence et à l'équilibre juridico-financier.

Ce travail est également l'occasion de dresser un bilan des outils « d'hier » censés promouvoir les EnR, malgré un environnement juridique et administratif finalement peu propice aux ambitions annoncées. Les dispositifs de soutien (fiscalité, R&D...) n'ont que partiellement apporté satisfaction, et la réglementation chapeautant les filières d'énergies renouvelables a largement pêché par sa complexité. Les projets d'EnR sont freinés par les contraintes afférentes au droit de l'urbanisme qui imposent des normes spécifiques pour l'instauration d'éoliennes en montagne ou le long du littoral par exemple. En outre, des outils apparaissent pour l'heure inachevés sans être toutefois inadaptés. Le Fonds Chaleur et le crédit d'impôt transition énergétique ont vocation à être approfondis. L'écotaxe, si elle a défrayé la chronique, reste une modalité de développement indirecte des EnR envisageable. Il convient donc de rester optimiste sur les outils qui ont été développés jusqu'à aujourd'hui bien qu'ils nécessitent une actualisation permanente et des ajustements en fonction des résultats observés.

Avant d'être repris par le législateur, les outils de demain sont l'œuvre des économistes et des ingénieurs qui modélisent des projets innovants en faveur des énergies renouvelables. Penser les outils de demain consiste également à s'interroger sur les systèmes des pays voisins et à s'inspirer des réussites manifestes. L'obligation d'achat avec tarifs garantis a montré son efficacité en ce qui concerne les filières qui n'ont pas encore atteint pleine maturité. Les incitatifs tels que le Renewable Portfolio Standards (RPS) démontrent leur intérêt pour augmenter la part d'énergie produite à partir d'EnR par les producteurs privés. Par ailleurs, si le modèle allemand de l'Energiewende est souvent plébiscité, une étude fine permet de constater que les très bons résultats en termes de part de renouvelables dans le mix énergétique ont été obtenus au prix de

nombreux sacrifices socio-économiques. L'exemple allemand illustre la nécessité d'évaluer les effets collatéraux des politiques en faveur de développement des EnR. C'est pourquoi, la France gagne à s'inspirer de l'Allemagne tant sur ses résultats positifs que ses « échecs ». Les pays nordiques font également figure de modèles discrets du développement des énergies renouvelables. Loin d'avoir tous opté pour les mêmes stratégies, les pays nordiques affichent des objectifs à la fois ambitieux, pragmatiques et réalistes. Bien évidemment, la France doit s'inspirer des modèles qui ont réussi chez nos voisins, tout en gardant à l'esprit les difficultés socio-économiques qui pèsent sur notre pays depuis 2008.

Des dispositifs innovants, ambitieux et très modernes développés à l'étranger méritent une attention particulière. L'Allemagne bénéficie de sa structure fédérale pour déléguer l'initiative des politiques d'EnR aux « Collectivités ». Plus encore, la participation citoyenne est au cœur du système Allemand. La transposition d'un tel système en France passerait par la création de modèles de société adaptées aux projets de production d'énergies à partir de sources renouvelables (SAS, SCIC ou SA). Le Crowdfunding – financement issu de participation citoyenne - offre de nouvelles perspectives pour les projets locaux. En France comme à l'étranger, ce mécanisme a permis de lever des fonds considérables et de voir naître des projets qui n'auraient pas été financés par les canaux de financements traditionnels. Ce mode de financement s'inscrit dans la droite ligne de la Loi sur la Transition Energétique qui consacre le citoyen et les collectivités comme acteurs-clés des projets d'EnR.

La distinction entre les outils administratifs, juridiques et financiers n'est plus pertinente aujourd'hui pour envisager le futur des projets d'EnR : ils font cause commune et doivent être appréhendés comme un ensemble cohérent et indissociable. La permanence de barrières structurelles et conjoncturelles au développement des EnR est la principale conséquence de cette segmentation. Elle s'est traduite par une régulation abondante et des conflits dans les objectifs poursuivis. Les outils de demain en faveur des EnR sont difficiles à identifier, et seul un faisceau d'indices (les expériences étrangères, les résultats obtenus en France et les obstacles récurrents) permet d'envisager le futur des EnR en France et de dessiner les nouveaux outils qui porteront la transition énergétique au niveau escompté.